



Bulletin Officiel

N° 3713 Lundi 25 Octobre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES 2-3

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « MODERN LEASING » 4-10

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTETEL : REALISATIONS DE LA SOTETEL DURANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2010 11-12

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 22 octobre 2010)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirats -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		Société Tunisienne d'Enterprises de Télécommunications - SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis.
Banque Tunisienne de Solidarité	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis		

5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis
6	Cofib-Capital Finances- CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso- Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
8	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
		Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir - 1073 Tunis
11	Attijari Intermédiation Immeuble Fekih- Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du Lac Tunis
		ENNAKL Automobiles	Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356
15	SICOFI Rue 8300 Montplaisir, Imm CIMEF 2ème étage -1002 Tunis	Société de Production Agricole de Tébolba -SOPAT	Avenue 23 Janvier - BP 19- 5080 Tébolba

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «MODERN LEASING»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

• **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Chargaia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-S.O.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Les réalisations de la SOTETEL durant les neuf premiers mois de 2010 ont affiché des performances qui se traduisent par :

- Une progression du chiffre d'affaires de 15% à 26,1MD due essentiellement à la mise en place des réseaux de fibres optiques.
- Une bonne maîtrise des charges opérationnelles qui s'est traduite par une appréciation de la marge brute à 45% contre 41,6% à fin septembre 2009;
- Une compression de la masse salariale de 4% par rapport à la même période de 2009. Désormais les frais de personnel représentent 28,2% du chiffre d'affaires contre 33,6% à la même période de 2009 ;
- Un renouement avec des résultats d'exploitation positifs pour la première fois depuis cinq années : le résultat d'exploitation s'établit à 815mD contre un déficit de 490mD au 30/09/2009 ;
- Une amélioration significative de la capacité d'autofinancement de 47% qui est passée de 1 707mD au 30/09/2009 à 2 507mD au 30/09/2010 : le plus fort niveau jamais atteint depuis plusieurs années;
- Les trois premiers trimestres de 2010 se sont soldés sur un bénéfice avant impôt de 1,1MD contre à 0,7MD à la même période de 2009.

Au niveau des perspectives futures de la société, elles s'annoncent prometteuses et peuvent être illustrées surtout par :

- L'importance du carnet de commandes qui a atteint un montant de 54 630mD qui permettra de garantir les revenus du dernier trimestre de 2010 ainsi que 40% des engagements prévus pour l'année 2011 ;
- La nature et la taille des projets qui sont actuellement conduits par la SOTETEL indiquent une nette amélioration des niveaux de compétence des ressources humaines et ce grâce au plan de développement qui a été lancé au profit d'un groupe d'ingénieurs et de techniciens. Ces acquis sont de nature à pérenniser l'avenir de la société dans la participation et la conduite des projets de taille dans les domaines de la haute technologie : la téléphonie sur IP, les réseaux IP, les réseaux d'accès Wireless, mobile de 3ème Génération, la fibre optique FTTH/FTTB, etc.
- La consolidation des liens stratégiques et des rapports de confiance entre la SOTETEL et son actionnaire de référence « Tunisie Télécom » à travers son implication dans la mise en place des nouveaux réseaux et services:
 - Installation et mise en service des équipements du réseau mobile 3^{ème} Génération ;
 - Mise en œuvre d'un réseau convergent de collecte de trafic 3G-FTTB-FTTH ;
 - Mise en œuvre d'un réseau Métro Ethernet basé sur les technologies les plus récentes;
 - Mise en place de réseaux d'accès haut débit ;

- Suite -

- Compte tenu des opportunités qui se présentent, notamment à travers ses liens stratégiques avec Tunisie Télécom, la SOTETEL s'est lancée dans un programme de :
 - Modernisation de son parc en moyens de production permettant la mécanisation des processus et l'élévation des niveaux de productivité
 - Certification de ses ingénieurs et de ses techniciens.

 * Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 1038

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,583%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,582%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,582%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,581%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,581%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,581%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,580%	997,738
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,580%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,640%	1 017,314
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,745%	1 005,198
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,808%	1 034,719
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,862%	1 081,805
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,887%	1 110,940
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,950%	1 077,114
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,972
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,148
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,386
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,944
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,894

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,397	134,476		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,685	11,688		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,206	1,207		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,383	32,393		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,520	44,532		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	171,523	171,400		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	716,693	715,209		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	147,679	147,461		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	134,734	134,518		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,677	119,668		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	118,707	118,719		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	115,950	115,865		
13 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	99,977	99,787		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
14 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 305,265	1 292,782		
15 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 258,575	2 261,518		
16 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,508	126,114		
17 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	126,467	124,945		
18 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,295	1 151,072		
19 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,481	132,856		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,358	165,661		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,410	15,421		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 862,534	5 877,861		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 637,080	6 646,298		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,441	2,444		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,921	1,925		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,241	1,260		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,481	107,508
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,800	103,828
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,389	104,420
30 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,289	102,299
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,069	103,099
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,432	106,454
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,149	103,181
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,215	103,246
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,373	103,405
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,229	105,255
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,190	102,220
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,562	103,595
39 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,367	103,393
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,717	105,747
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,448	105,475
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,095	102,115
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,270	102,298
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,636	103,666
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,714	101,745
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,517	105,543
47 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,524	103,550
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,009	102,039
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,867	103,897
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,084	104,152
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,377	101,404

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,469	10,472
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,294	103,328
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,371	101,432
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	78,280	78,065
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	164,376	164,691
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 647,039	1 648,738
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	115,606	115,630
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	123,088	123,042
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	104,084	103,670
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,794	16,796
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	287,443	287,491
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,556	54,573
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 369,804	2 367,724
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,994	81,997
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,747	59,684
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	105,044	105,185
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,645	116,922
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	114,614	114,869
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,836	11,828
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,996	12,976
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,412	17,356
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,194	18,137
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,943	12,943
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	138,223	138,163
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,725	136,770
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	131,131	131,322
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,744	21,731
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,809	103,157
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	109,052	108,935
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	160,327	156,679
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,659	10,570
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	128,580	127,836
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,970	117,930
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,585	186,594
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	161,774	162,329
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,156	139,454
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 924,966	11 055,390
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	196,319	198,112
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	107,734	108,948
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 513,022	1 521,902
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,706	109,195
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,902	111,286
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 516,794	10 510,501

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 octobre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Abderrazek Souei (International Management & Auditing Company) et Mme Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

BILAN CONSOLIDE 2009

(En Dinars Tunisien)	Notes	2009	2008
Goodwill		-	-
Autres immobilisations incorporelles		2 084 775	2 092 420
Immobilisations corporelles		789 830 038	572 117 277
Titres mis en équivalence	1	16 195 322	15 395 934
Autres immobilisations financières		44 311 464	120 169 372
ACTIFS IMMOBILISES		852 421 599	709 775 003
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	23 682 929	34 052 520
ACTIFS NON COURANTS		876 104 528	743 827 523
Stocks		84 106 038	70 977 359
Clients et comptes rattachés		53 995 532	30 501 981
Autres actifs courants		152 475 912	123 292 869
Placements et autres actifs financiers		62 607 440	36 390 170
Liquidités et équivalents de liquidités		244 327 159	234 073 292 *
ACTIFS COURANTS		597 512 081	495 235 671
TOTAL BILAN		1 473 616 609	1 239 063 194
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		596 964 235	524 478 254
Capital de la société mère		106 199 280	97 349 340
Réserves consolidées	3	409 949 645	375 686 106
Résultats reportés consolidés	4	10 500 141	29 577 560
Résultat consolidé, part du groupe	5	70 315 169	21 865 248
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	-4 859 757	-2 049 548
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		-3 124 078	7 722 694
Part des IM dans les résultats des filiales		-1 735 679	-9 772 242
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		592 104 478	522 428 706
PASSIF NON COURANTS		428 399 749	335 345 615
Emprunts		384 989 845	288 644 400
Provisions	7	35 113 714	35 797 975
Autres passifs non courants		8 296 190	10 903 240
PASSIFS COURANTS		453 112 382	381 288 873
Fournisseurs et comptes rattachés		121 884 064	113 446 348
Autres passifs courants		197 010 223	175 893 798
Concours bancaires et Autres passifs financiers		134 218 095	91 948 727 *

* Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2009

(Du 1er janvier au 31 décembre 2009)			
(En Dinars Tunisien)	Notes	2009	2008
Revenus	8	1 099 390 180	1 157 297 275
Autres produits d'exploitation		62 625 782	55 517 242
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 162 015 962	1 212 814 517
Achats consommés		-330 442 694	-407 565 592
Charges de personnel		-205 315 789	-165 148 360
Redevances aéronautiques		-263 379 079	-261 701 581
Dotations aux amortissements et aux provisions		-82 620 191	-82 676 283
Autres charges d'exploitation		-198 510 556	-253 800 174
CHARGES D'EXPLOITATION		-1 080 268 310	-1 170 891 990
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		81 747 652	41 922 527
Charges financières		-17 368 122	-25 270 550
Produits financiers		25 395 789	25 719 470
Autres pertes (gains) ordinaires		-13 426 195	-15 061 404
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		76 349 124	27 310 043
Impôts sur le résultat	9	-8 900 367	-16 739 667
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		67 448 757	10 570 376
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	10	1 130 733	1 522 630
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		68 579 490	12 093 006
Intérêts minoritaires		1 735 679	9 772 242
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		70 315 169	21 865 248

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2009

(Du 1er janvier au 31 décembre 2009)		
	31/12/2009	31/12/2008
(En Dinars Tunisien)		
Résultat net des sociétés Intégrées	67 448 757	10 570 376
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	82 620 191	82 676 283
Impôts différés	653 626	1 547 059
Plus value de cession	-11 235 260	-2 787
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	13 891 181	18 824 830
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	153 378 495	113 615 761
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-137 228 140	-86 460 550
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	16 150 355	27 155 211
Acquisitions d'immobilisations	-173 671 650	-123 590 714
Cessions d'immobilisations	65 382 393	30 349 388
Intérêts et Dividendes reçus	14 711 683	21 567 269
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-93 577 574	-71 674 057
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 562 620	-4 052 346
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 172 308	-1 064 424
Augmentation du capital en numéraire	44 000	-
Emprunts nouveaux	148 279 605	20 177 249
Remboursement d'emprunts	-53 997 303	-76 867 842
Flux de trésorerie net lié au financement	91 591 374	-61 807 363
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	-4 569 590	-2 810 502
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 594 565	-109 136 711
Trésorerie nette d'ouverture	231 605 064	340 741 775
Trésorerie nette de clôture	241 199 629	231 605 064

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en Dinars.

Choix des méthodes de consolidation

Pour définir la méthode de consolidation le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains, le groupe TUNISAIR a opté pour le critère de droit de vote

(70%) du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés plutôt que le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux.

- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; qui était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait toujours revenir à NEWREST, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.
- ✎ Pour AISA : on a choisi la méthode de la consolidation proportionnelle suite au contrôle conjoint exercé sur celle-ci conformément à l'accord contractuel entre actionnaires (pacte des actionnaires en date du 05/06/2008).
- ✎ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

Principales conventions, Méthodes et procédures comptables adoptées

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2009 et de 2008 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Aucun Goodwill n'a été enregistré car toutes les prises de participations ont été effectuées à la constitution des différentes sociétés. Pour la SCI ESSAFA, le coût d'acquisition des titres correspond à la juste valeur de la participation.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées proportionnellement). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Les quatre étapes du processus de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Homogénéisation des méthodes comptables
- ✓ Intégration des données
- ✓ Elimination des comptes et des opérations réciproques
- ✓ Répartition des capitaux propres

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	SCI ESSAFA	Immobilier	99,9%
		Transport aérien	88,73%
		Prestations informatiques et Télécom	70%
		Transport aérien international et domestique	51%
	Société intégrée proportionnellement		Services informatiques et Télécoms
Sociétés mises en équivalence		Catering	45%



Formation Aéronautique

34%

Notes Relatives Aux Postes Des Etats Financiers consolidés :

Note préliminaire

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

Note 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2009	2008
- Titres TUNISIE CATERING	9 438 656	8 995 665
- Titres ATCT	6 756 666	6 400 269
Total	16 195 322	15 395 934

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2009	2008
Impôt différé Actif (a)	21 466	5 745 093
Autres actifs non courants	23 661 463	28 307 427
Total	23 682 929	34 052 520

(a) L'impôt différé actif correspond aux économies fiscales futures liées aux décalages temporels entre les résultats comptables et fiscaux. Ces économies sont analysées comme suit

	2009	2008
Impôt différé Tunisair	-	5 681 705
Impôt différé Sevenair	21 466	63 388
Total	21 466	5 745 093

Les économies fiscales différées sont affectées aux capitaux propres lorsqu'elles concernent les années antérieures ou incluses dans le résultat lorsqu'elles sont relatives à l'exercice.

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2009	2008
Réserves de la société mère	415 367 086	365 686 934
Réserves générées par la consolidation (b)	-5 417 441	9 999 172
Total	409 949 645	375 686 106

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2009	2008
Réserves consolidées provenant des impôts différés	- 5 925 380	-889 515
Autres réserves consolidées	507 939	10 888 687
Total	-5 417 441	9 999 172

NOTE 4 : RESULTATS REPORTEES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE.

	2009	2008
TUNISAIR	48 678 908	12 735 728
TUNISAIR HANDLING	18 669 785	11 357 723
TUNISAIR TECHNICS	1 951 643	5 156 374
AMADEUS	3 663 519	2 770 384
SEVENAIR	- 1 260 319	- 699 792
MAURITANIA AIRWAYS	- 3 274 903	-11 314 668
ESSAFA	716 556	246 096
AISA	39 250	90 774
TUNISIE CATERING	712 990	1 169 460
ATCT	417 740	353 170
Total	70 315 169	21 865 248

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement et proportionnellement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

En DT	2009		2008	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	303 000	1 570 079	282 000	1 187 308
ESSAFA	8 211	717	7 959	246
SEVENAIR	2 111 748	-160 000	2 263 463	- 88 840
MAURITANIA	-5 547 037	- 3 146 475	5 169 272	- 10 870 956
S/TOTAL	-3 124 078	- 1 735 679	7 722 694	-9 772 242
TOTAL	- 4 859 757		- 2 049 548	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2009	2008
TUNISAIR	12 370 993	15 341 010
TUNISAIR HANDLING	9 400 364	9 277 252
AMADEUS	12 762 629	11 124 951
SEVENAIR	288 988	54 762
TUNISAIR TECHNICS	290 740	-
Total	35 113 714	35 797 975

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice après élimination des opérations intra groupe s'analysent comme suit :

	2009	2008
Tunisair	942 766 519	1 035 456 558
Tunisair Handling	68 111 851	63 791 031
Mauritania Airways	46 447 771	19 808 265
Sevenair	26 606 630	25 976 641
Amadeus	9 121 863	6 858 806
Tunisair Technics	6 165 658	5 279 766
Essafa	141 521	126 208
Aisa	28 367	-
Total	1 099 390 180	1 157 297 275

NOTE 9 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2009	2008
Impôt différé (économies)	- 653 626	- 1 547 060
Impôt exigible	- 8 246 741	- 15 192 607
Total	- 8 900 367	- 16 739 667

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts des minoritaires dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2009	2008
- ATCT	417 743	1 169 460
- TUNISIE CATERING	712 990	353 170
Total	1 130 733	1 522 630

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR «TUNISAIR-S.A»**

En vertu de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR » qui nous a été confiée par votre société, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total net des actifs de **1 473 617 KDT**, un bénéfice de l'exercice s'élevant à **70 315 KDT** et une variation positive des flux de trésorerie de **9 595 KDT**;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes et internationales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Le périmètre de consolidation arrêté par « TUNISAIR – S.A » comprend neuf (9) sociétés dont six (6) filiales, intégrées globalement à savoir « Tunisair Technics », « Tunisair Handling », « Amadeus », « Essafa », « Sevenair » et « Mauritania Airways » ; deux (2) entreprises associées à l'instar de « Tunisie Catering » et de « ATCT » et enfin la coentreprise « AISA » intégrée proportionnellement.

3- Opinion sur les comptes consolidés

Sur la base de notre audit, les états financiers consolidés ci-joints annexés appellent de notre part, les réserves suivantes :

- 3.1** Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs consolidés.

- 3.2** Des retenues à la source de l'ordre de **5 448 KDT** n'ont pas été opérées par la société «TUNISAIR-S.A » sur les sommes facturées par les deux filiales « Tunisair Technics » et « Tunisair Handling » et réglées par compensation avec les sommes dues à ces deux filiales.

Ainsi, le résultat consolidé risque d'être minoré du montant de la pénalité représentant la valeur des retenues non opérées conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

(Pour de plus amples détails, voir le point 2 des notes complémentaires des commissaires aux comptes ci-joint annexées et constituant une partie intégrante du présent rapport.)

- 3.3** Les immobilisations corporelles de « Tunisair Technics » autres que les réacteurs, dont la valeur nette comptable s'élève au 31 décembre 2009 à 6 966 KDT, n'ont pas été rapprochées aux résultats de l'opération d'inventaire physique réalisée au cours de l'exercice.

De ce fait, nous ne pouvons pas estimer l'incidence de cette situation sur le solde des immobilisations et sur les capitaux propres du groupe.

- 3.4** «Tunisair Handling » n'a pas traduit au niveau de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 la valeur des stocks telle qu'issue des travaux d'inventaire physique effectués à cette date.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact de la régularisation de cette situation sur la valeur des stocks et le résultat consolidé du groupe au 31 décembre 2009.

- 3.5** « Tunisie Catering » est une société totalement exportatrice. Cependant ses ventes sur le marché local dépassent les limites de 20% et 30% fixées par l'article 16 (ancien et nouveau) du code d'incitations aux investissements.

De ce fait, la société peut être déchuë de la qualité de société totalement exportatrice et serait donc tenue au paiement des divers impôts, taxes et pénalités fiscales.

- 3.6** Le solde du compte clients au 31 décembre 2009 chez la société « Tunisie Catering » porte, en partie, sur un montant de **13 063 KDT** relatif à la taxe OACA facturée aux compagnies « TUNISAIR - SA», « Karthago » et « Nouvel Air » depuis 2001 et non réglée par ces dernières. En l'absence d'un échéancier de recouvrement de cette créance, ce montant doit faire l'objet d'une provision pour dépréciation.

Dans le même cadre, « Tunisie Catering » n'a pas constaté une provision au titre des pénalités de retard dues à la dite taxe non versée conformément aux dispositions de la convention relative aux concessions domaniales et commerciales conclue avec l'OACA. Ces pénalités sont estimées au 31 décembre 2009 à **3 877 KDT**.

Etant donné que le taux de participation de la société mère « TUNISAIR-S.A » au capital de « Tunisie Catering » est de l'ordre de 45%, les capitaux propres du groupe et les titres mis en équivalence se trouvent majorés de **7 623 KDT** soit **5 878 KDT** représentant l'impact de la provision pour dépréciation non constatée sur la créance de l'OACA et **1 745 KDT** l'impact des pénalités de retard en résultant.

- 3.7** « Mauritania Airways » n'a pas comptabilisé à la date du 31 décembre 2009 des factures d'affrètement et de maintenance de « TUNISAIR SA » pour une valeur globale de **5 261 KDT**.

De ce fait, la situation nette consolidée et les passifs se trouvent respectivement majorée et minorés d'égal montant.

(Pour de plus amples détails, voir le point 1 des notes complémentaires des commissaires aux comptes ci-joint annexées et constituant une partie intégrante du présent rapport.)

A notre avis, et sous réserve des points 3.1 à 3.7 ci-dessus explicités, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du groupe « TUNISAIR» au 31 décembre 2009, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

4. Notes en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

4.1. Les états financiers de la filiale « Mauritania-Airways » arrêtés au 31 décembre 2009 font apparaître une situation nette négative de **20 838 KDT (4 194 479 590 MRO)** en raison des pertes cumulées ayant atteint **31 155 KDT (6 271 228 340 MRO)**. En outre, la libération du capital social n'a pas été effectuée par l'ensemble des actionnaires malgré les appels de libération.

Cette situation nécessite la prise de décisions et de mesures appropriées par le conseil d'administration et l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions du code de commerce mauritanien.

4.2. Certains comptes d'actifs et de passifs de la société « TUNISAIR-S.A » comportent des soldes non apurés au 31 décembre 2009. Nos travaux de révision font ressortir ce qui suit :

- Des soldes débiteurs des comptes clients totalement provisionnés et s'élevant à 23 791 KDT, sont en cours d'apurement ;
- Certains comptes fournisseurs dont les soldes totalisent **4 260 KDT** ne sont pas justifiés et sont en cours d'apurement ;
- Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à **1 617 KDT** et **3 164 KDT** figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés.

Toutefois, il y a lieu de signaler que la société a déjà engagé un travail d'analyse et de justification de ces soldes qui n'est pas encore achevé à la date de notre intervention.

De notre part, nos travaux de révision ont été limités par un faible taux de confirmation directe des soldes clients et fournisseurs.

5. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe établi par le conseil d'administration.

Tunis, le 6 Octobre 2010

IMAC
Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek Souei

AMTA Raja Ismail
Raja Ismail

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous attirons votre attention que les notes complémentaires des commissaires aux comptes mentionnées au niveau du rapport général sur les comptes individuels de la société mère au titre de l'exercice 2009 et qui concernent les rubriques **Fonds social, Clients, Fournisseurs, Autres actifs courants et immobilisations incorporelles et corporelles** font partie intégrante de notre rapport.

1- Rapprochement des comptes intergroupes :

Le rapprochement des comptes intergroupes de Mauritania Airways avec les confirmations des soldes reçues et/ou obtenues des sociétés du groupe nous a permis de relever un écart global de l'ordre de **7 428 KDT** détaillé comme suit :

Libellé	Chez TUNISAIR en KDT	Chez la société en KDT	Ecart en KDT
Clients / fournisseurs	29 238	(22 580)	6 658
Fournisseurs / Clients	-	770	770
Total en KDT	29 238	(21 810)	7 428

Toutefois, nos travaux d'analyse et de justification de cet écart engagés au niveau de la société mère et de sa filiale nous ont permis de dégager que des factures totalisant la somme de **5 261 KDT**, établies par « TUNISAIR-S.A » n'ont pas été comptabilisées par « Mauritania Airways ».

2- Retenues à la source non opérées par « TUNISAIR- SA » :

Désignation	Montants en KDT		Total en KDT
	Tunisair Technics	Tunisair Handling	
Sommes facturées à Tunisair en 2009 et ayant fait l'objet d'une compensation en 2009	115 419	18 350	133 769
Sommes facturées à Tunisair en 2006, 2007 et 2008 et ayant fait l'objet d'une compensation en 2009	229 447	-	229 447
Total des sommes compensées en 2009	344 866	18 350	363 216
Retenues à la source non déclarées	5 173	275	5 448

3- Revenus :

Les mises à disposition au profit de la compagnie aérienne « Sevenair » de toute l'infrastructure d'entretien et de réparation n'ont pas été valorisées et facturées au cours de l'exercice 2009, à défaut de convention établie et signée entre « Tunisair Technics » et « Sevenair » qui régleme ces prestations.